

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 13 FEVRIER 2020**  
**Nombre des Membres en exercice : 78**

**OBJET : 2020-02-29 - COMMANDE PUBLIQUE (1.1) – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION / EXTENSION PARTIELLE DU CENTRE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE OVIVE À ÉCROUVES**

**DATE DE CONVOCATION : 06 FEVRIER 2020**

**DATE DE PUBLICATION : 20 FEVRIER 2020**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u><b>Étaient présents :</b></u>	André FONTAINE, Yvan TARDY, Thierry COLLET, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA, Denis PICARD (ayant la procuration de Ch. AMMARI du début à la 2020.02.03), Xavier RICHARD, Christelle AMMARI (arrivée à la 2020.02.04), Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE (ayant la procuration de M. NOISETTE), Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX (ayant la procuration de Ph. HENNEBERT du début à la 2020.02.05), Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE, Yolande AGRIMONTI, Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI, Isabelle GASPAR, Bruno BECK, Bernard DROUIN (ayant la procuration de R. MATHIEU), Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de C. LALANCE), Gérard BOULANGER, Damien BRASSEUR, Clément VERDELET, Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Bernard DEPAILLAT, Philippe HENNEBERT (arrivé à la 2020.02.06), Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Patrick FLABAT, Alde HARMAND (ayant la procuration de C. BRETENOUX), Lydie LEPIOUFF, Jorge BOCANEGRA (ayant la procuration de M. VERGEOT), Olivier HEYOB (ayant la procuration de Ch. ASSFELD LAMAZE), Alain BOURGEOIS, Malika GHAZZALE (arrivée à la 2020.02.08), Mustapha ADRAYNI (ayant la procuration de F. DE SANTIS), Claudine CAMUS (ayant la procuration de M. GHAZZALE du début à la 2020.02.07), Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL, Etienne MANGEOT, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE (ayant la procuration de R. JOUBERT), Jean-Marie HORNUT, Jean Pierre COUTEAU.
<u><b>Étaient excusés :</b></u>	Corinne LALANCE, Christine THERMINOT, Michel NOISETTE, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Christine ASSFELD LAMAZE, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Matthieu VERGEOT.
<u><b>Avis de procuration :</b></u>	11 Procurations du début à la 2020.02.03. 10 Procurations de la 2020.02.04 à 2020.02.05. 9 Procurations de la 2020.02.06 à 2020.02.07. 8 Procurations de la 2020.02.08 à la fin.
<u><b>Avis de suppléance :</b></u>	
<u><b>Secrétaire de séance :</b></u>	Guy SCHILLING
<u><b>Nombre de présents :</b></u>	52 Présents : du début à la 2020.02.03. 53 Présents : de la 2020.02.04 à la 2020.02.05. 54 Présents : de la 2020.02.06 à la 2020.02.07. 55 Présents : de la 2020.02.08 à la fin.
<u><b>Nombre de votants :</b></u>	63 Votants du début à la fin.

Le Président, représentant du Pouvoir Adjudicateur, a lancé une mise en concurrence dans le cadre d'une procédure avec négociation définie aux articles L2124-3 et R2124-3-4° et soumise aux dispositions des articles R2161-12 à R2161-20 du Code de la Commande Publique, dans le but de rechercher le prestataire capable d'exécuter les prestations liées à la mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration / extension partielle du Centre Aquatique Communautaire OVIVE à ÉCROUVES selon les modalités suivantes afin de susciter la plus large concurrence :

- marché unique de maîtrise d'œuvre – dont les prestations s'entendent des études de conception des ouvrages et de la direction et du suivi des travaux correspondants – sur un ouvrage appartenant à la catégorie « Opération de réhabilitation de bâtiment » (article R2431-3 2° du Code de la Commande Publique 2019 et de l'ANNEXE II de l'arrêté de 22 mars 2019 précité) – enveloppe financière de 2 750 000,00 € H.T. compris équipements et mobiliers par destination (avec options découvrabilité et ouverture des façades).
- avis d'appel public à la concurrence du 20/09/2019 (publié sur profil d'acheteur de la CC2T, au BOAMP et au JOUE) ; - réception des candidatures pour le 21/10/2019 à 12h 00 ; - établissement, par la CAO du 29/11/2019, de la liste des candidats admis à présenter une offre initiale et invitation à présenter celle-ci en date du 04/12/2019 ; - suite à remise des offres initiales le 13/01/2020 à 12h 00 et leur analyse, leur négociation a eu lieu en 1 phase (sur 2 jours - les 23 et 24/01/2020) puis la remise des offres finales a eu lieu le 03/02/2020.

Vu le Code de la Commande Publique 2019,

Vu les articles L2122-21 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'autorisation des exécutifs locaux de souscrire les marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2017-04-45 en date du 30 Mars 2017 désignant les membres de la Commission d'Appel d'Offres propre à la Communauté de Communes Terres Toulouses,

Considérant le rapport d'analyse des offres permettant de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au sens des articles L2152-7 à 8, R2152-6 à 8 et R2152-11 à 12 du Code de la Commande Publique 2019 précités, en fonction du classement des offres obtenues au regard des critères de sélection définis pour cette consultation, à savoir : Prix des prestations (30%) et Valeur Technique (70%),

Considérant la décision de la Commissions d'Appel d'Offres, statuant le 12 Février 2020 sur l'attribution du présent marché (article L1414-2 du CGCT), et retenant le prestataire suivant : le Cabinet d'Architecture **MUE atelier d'architecture** (Groupement MUE Atelier d'Architecture SAS / BLONDEAU INGENIERIE)

N° de marché	Objet	Conditions et délais d'exécution	Titulaire	Rémunération forfaitaire provisoire globale en € H.T. pour information
2019_PN_03	<p>MARCHÉ DE MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION PARTIELLE DU CENTRE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE OVIVE À ÉCROUVES</p>	<p>à compter de la date notification jusqu'à la fin du délai de parfait achèvement (délai maximum entre la notification de l'élément DIAG et la signature des marchés travaux = 13 mois + durée prévisionnelle travaux = 12 mois)</p>	<p>Cabinet d'architecture <b>MUE atelier d'architecture</b> (Groupement <u>MUE Atelier d'Architecture SAS / BLONDEAU INGENIERIE</u>)</p>	<p>350 625,00 Montant total travaux + options</p>

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :**

- autoriser le Président, représentant du Pouvoir Adjudicateur, à signer et notifier le marché de services relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration partielle du Centre Aquatique Communautaire OVIVE à Écrouves \_avec le Cabinet d'Architecture **MUE atelier d'architecture** (Groupement MUE Atelier d'Architecture SAS / BLONDEAU INGENIERIE) conformément au descriptif rédigé ci-dessus, à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ce marché et à signer, à cet effet, tous documents et pièces nécessaires s'y rapportant, étant précisé que les dépenses afférentes seront imputées sur les crédits ouverts ou à ouvrir aux budgets concernés.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX